

religieux par lequel celui qui jure prend Dieu à témoin de la fidélité de sa parole, il est clair qu'il ne peut se passer de Dieu sans cesser d'exister.

Ainsi que l'a spirituellement constaté Mgr d'Hulst, prêter serment sans invoquer cette puissance supérieure, c'est dire : « J'affirme ce que j'affirme, je vous donne ma parole ; et si cette parole ne suffit pas, j'y ajoute ma parole pour vous prouver qu'elle doit vous suffire ».

Cette satire a naturellement fait bondir les athées de la Chambre, qui seraient plus à leur place dans une ménagerie.

Un certain Goujon, c'est bien son nom, est venu alors proposer la suppression radicale du serment et son remplacement par la simple promesse. La Commission s'est empressée d'adhérer au contre-projet Goujon. M. le garde des sceaux n'a point protesté, et la Chambre a accordé au contre-projet le bénéfice de la prise en considération et l'a renvoyé à la commission qui sera chargée de l'étudier et d'en faire son rapport. Somme toute, la suppression vaudrait mieux que la profanation.

Voilà où en est rendue cette farce, dont le but est d'abriter les actes les plus impies, sous le prétexte de sauvegarder la liberté de conscience de ceux qui n'en ont point, ou dont la conscience n'est qu'une négation.

Le moment est bien mal choisi pour arracher cette nouvelle pierre de l'édifice social qui, pourtant, tremble suffisamment sur sa base.

L'élection de M. P. Bourget à l'Académie française vient de rappeler l'attention sur lui. Un journal en profite pour rapporter un entretien que le romancier a eu avec un de ses rédacteurs. Les *Québécois*, qui ont eu le bon esprit l'automne dernier, de ne pas fêter son passage au milieu d'eux, liront avec intérêt ce qu'il a dit, et seront heureux de constater, nous en sommes sûrs, que son évolution littéraire et morale est, peut-être à la veille de commencer.

« Je vous déclare sincèrement, dit-il, que je serais heureux de revenir à la foi et à la pratique intégrales. Il y aurait là un couronnement désirable pour mon œuvre, qui ne fait qu'un avec ma vie. L'un et l'autre montreraient ainsi toute l'évolution morale de l'homme de ce temps, élevé en dehors de la foi ou l'ayant perdue de bonne heure sous l'influence de l'air ambiant.

« Il demande en vain la raison d'être de la vie à la science qui lui découvre des lois terribles et tyranniques contre lesquelles protestent sa conscience et son libre arbitre, et qui l'accule au pessimisme.

« Il la demande à la jouissance qu'il veut élever au-dessus de l'épicurisme grossier en lui associant les facultés hautes de l'âme, en l'entourant de raffinements délicats. Là il ne rencontre, après l'ivresse, que le trouble, la souffrance le désespoir, le crime même, au lieu de la quiétude heureuse qui devait être le lot d'un être accomplissant sa fin.

« Enfin il franchit l'abîme qui le séparait de la foi, il échappe aux lois de fer de la matière ; Dieu devient l'être souverainement bon qui donne pour fin à l'homme la possession et le partage de son propre bonheur.

« Si j'en arrivais là, je n'hésiterais pas à faire de ma croyance le ressort de mes écrits futurs... Ce serait une apologie de la foi chrétienne qui en vaudrait peut-être une autre. Je me rends d'ailleurs mieux compte aujourd'hui des responsabilités morales de l'écrivain : j'ai donné trop de place aux sens dans mes romans ; ils en aurent fort peu à l'avenir...

Puisse cette évolution de M. Bourget commencer sérieusement et se pour-